

L'an deux mil vingt cinq, le deux juin à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Berville sur Mer sous la présidence de Mr Jacky DELILE, Maire,

Présents : Mr DELILE, Mr HENRY, Mr TINTURE, Mr LAFLUTTE, Mme LANGLADE, Mme JOURDAN, Mme JARDIN, Mme VANNIER

Absents excusés : Mme REBIARD, Mr ROUSSEL

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 mai 2025

APRES avoir pris connaissance du procès verbal de la réunion du conseil municipal en date du 12 mai 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le procès verbal de la précédente réunion et signe le registre des délibérations.

CONSTRUCTION D'UNE HALLE- Honoraires Architecte

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 mai 2025 qui l'autorisait à consulter pour le choix d'un architecte concernant le projet de construction d'une halle dans le cadre du dossier d'installation d'une supérette API distribution.

Considérant qu'il serait préférable que le même architecte travaille sur les 2 demandes de permis de construire halle et supérette, Monsieur le Maire propose le SAS M&T architecture situé à Bordeaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, RETIENT la proposition faite par le SAS M&T architecture d'un montant forfaitaire de 2850 € H.T pour la réalisation, le dépôt et le suivi du dossier de permis de construire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service et tout document en relation avec ce dossier.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget investissement 2026

AMENAGEMENT SECURITAIRE SUR LA RD 312- SIGNALITIQUE

VU la délibération en date du 27 mars 2023 décidant de la nécessité de l'aménagement sécuritaire sur la RD 312 qui traverse la commune.

Après consultation et avis des services routiers du département pour compléter l'aménagement existant par la mise en place d'un feu intelligent et de la signalisation verticale et horizontale

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour

RETIENT les devis présentés pour un montant total de 10 469.17 € H.T

LA SIGNALISATION ROUTIERE d'un montant de 2635.17 € H.T soit 2867.42 € T.T.C pour la signalisation verticale et horizontale.

TEAM RESEAUX d'un montant de 7834.00 € H.T soit 9400.80 € pour la mise en place d'un feu intelligent.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du dispositif sécurisation des déplacements en agglomération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget investissement 2026

PRESENTATION DU DICRIM

Mr Nicolas REMY, premier adjoint en charge de la sécurité, rappelle l'obligation d'établir le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Après avoir entendu l'exposé de Mr REMY concernant le projet de DICRIM de la commune

Prend acte de la présentation du document DICRIM

BILAN SANITAIRE EGLISE SAINT MELAIN- architecte

Monsieur le Maire rappelle qu'une visite extérieure et intérieure de l'église Saint Mélain a été organisée par les services des Bâtiments de France et du Patrimoine en octobre 2024 pour faire le bilan sanitaire.

Monsieur le Maire informe qu'il vient de recevoir le compte rendu de visite qui mentionne des pathologies complexes nécessitant l'intervention d'un spécialiste du patrimoine.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et pris connaissance du compte rendu de visite, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à contacter différents architectes du patrimoine pour la réalisation d'un diagnostic ou un avant-projet de restauration.

AUTORISE Monsieur le Maire si besoin à prendre un arrêté de fermeture provisoire de l'Eglise Saint Melain en accord avec la DRAC

ACQUISITION DE MATERIEL- SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe qu'il est indispensable d'acquérir du matériel pour les services techniques.

LE Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

RETIENT les devis présentés par la société LE CALVEZ à Beuzeville, d'un montant total de 1654.12 € H.T soit 1984.94 € T.T.C.

Tondeuse débroussailleuse 949.90 € H.T

Groupe Electrogène 704.22 € H.T

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2025- section investissement

BUDGET ASSAINISSEMENT- décisions budgétaires modificatives

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire pour régulariser les écritures d'opérations d'ordre relative aux amortissements de prendre des décisions budgétaires modificatives par transfert de crédit à savoir :

Section de fonctionnement

- 33 713 € de l'article 023 / + 33 713 € sur le chapitre 042 en dépense

Section d'investissement

- 33 713 € du chapitre 023 / + 33173 € sur l'article 6811 (042)

COLIS DES ANCIENS DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire rappelle que la commune offre traditionnellement des colis de fin d'année aux Anciens.

Considérant que l'an passé la société Esprit Gourmet a répondu de manière satisfaisante à notre attente.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 7 voix pour et 1 contre- Retient la proposition de la société Esprit Gourmet au tarif de Colis simple 23.20 € T.T.C - Colis double 30.50 € T.T.C

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget 2025